

F. Participations et taxes d'aménagement

TAXES ET PARTICIPATIONS

Taxes et participations	
Participation au raccordement de l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500 €/forfaitaire
Participation au raccordement de l'assainissement collectif pour les constructions existante lors de la mise en place du réseau -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500€/forfaitaire
Participation pour raccordement à l'égout pour les locaux commerciaux et artisanaux dont la surface est inférieure à 100 m ² de Surface de Plancher (ancienne SHON) -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500€/forfaitaire
Participation pour raccordement à l'égout pour les locaux commerciaux et artisanaux dont la surface est supérieure à 100 m ² de Surface de Plancher (ancienne SHON) -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500€/forfaitaire +7€ par m ² de SHON supplémentaire

A ces prix s'ajoutent la TVA au taux de 20%